

Membres	15
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
- Pour	11
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION N° 2025-04 Séance du 25 Février 2025

Objet : LOTO de l'APE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-huit heures quinze,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, MORENA Jean-Philippe, AGNOUX Marie-Thérèse, GARCIA Sébastien, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, GRANCHER Isabelle, SAINNEVILLE Jean-Marie, DICHAMP Adeline, CHARBONNEL Jean-Loup, SOULIER Daniel
Absent(e)s excusé(e)s : HERMABESSIERE Patrick, RIVIERE Patrice
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice,
Secrétaire de séance : CHARBONNEL Jean-Loup

Madame la Maire présente à l'Assemblée la Facture envoyée par l'Association des Parents d'Elèves, dans le cadre du LOTO du 22 février 2025, d'un montant de 192,00 € correspondant à 4 billets d'entrée pour le Futuroscope.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte le paiement de la facture de 190,00 euros
- Autorise la Maire à signer tous documents y afférant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

